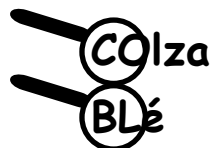


Info.pl@ine

ZOOM SUR



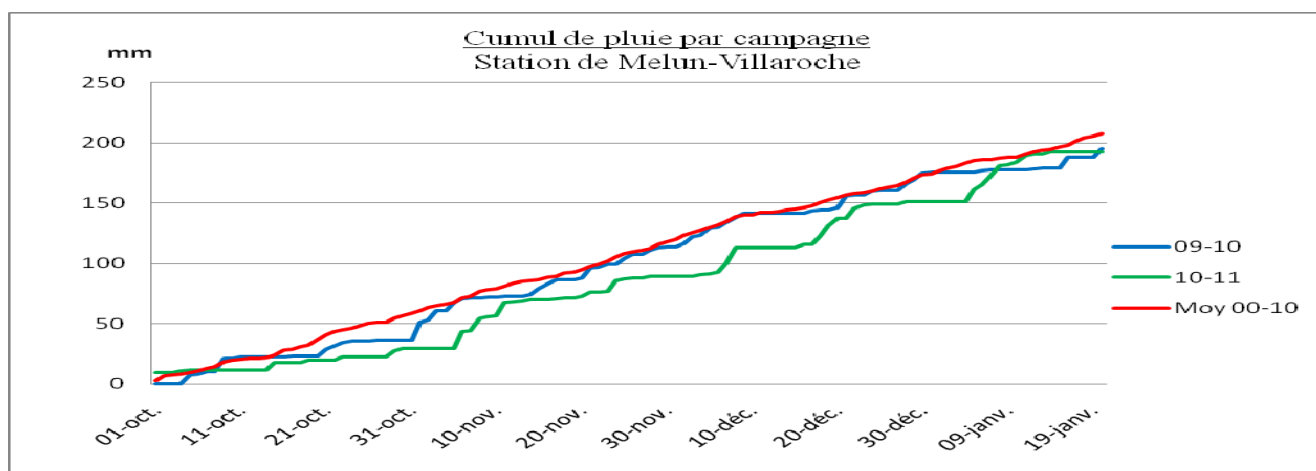
N° 350 – 26 janvier 2011 - 4 pages

A vos pesées

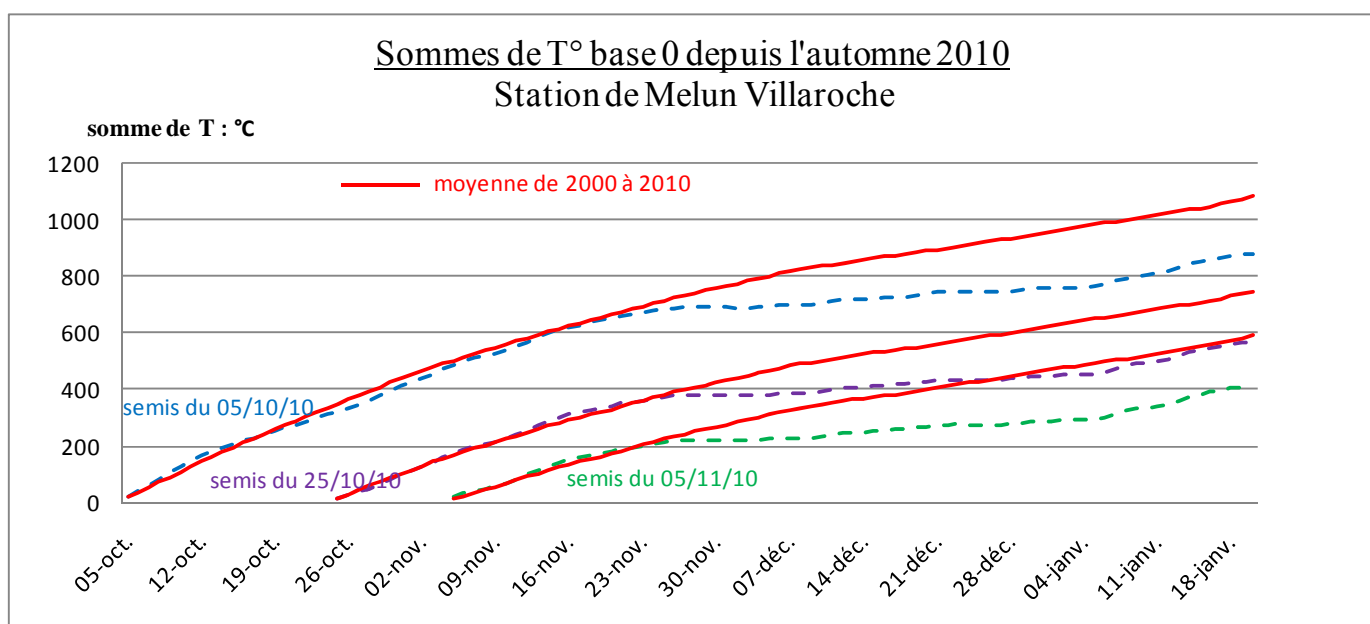
A vos reliquats azotés

Complément Info.pl@ine n°349 : Attribut est homologué jusqu' à fin tallage et non 1 nœud.

AGRO METEO



Pour la campagne en cours, on constate un déficit hydrique par rapport à la moyenne sur 10 ans d'une quinzaine de millimètres (mm). Les précipitations ont été inférieures à la moyenne du 5 octobre à début novembre, permettant la réalisation des semis de blé et orge dans de bonnes conditions, tout en évitant de démarrer trop tôt. Néanmoins, les sols se ressuyaient rapidement avec des conditions de semis parfois sèches dans la dernière décade d'octobre. Du 1^{er} octobre au 20 janvier 2011, il y a eu 193 mm de précipitation, ce qui est similaire à l'an passé en terme de quantités. Début novembre, la pluie a rendu difficile les derniers arrachages de betteraves et les derniers semis de blé, en particulier en non-labour.



Les températures restent dans les moyennes jusqu'au 20 novembre, puis chutent. En cumul de température, le déficit est de 202°C pour un semis du 05 octobre, de 181°C pour un semis du 25 octobre et de 183°C pour un semis du 5 novembre. Pour arriver au stade tallage (sortie de la première talle), un blé tendre d'hiver requiert un cumul de 300°C jour. Les périodes de neige et de gelée ont stoppé la croissance et le développement des blés, ce qui explique ce retard.

Les alternances de gel – dégel qui ont débuté en novembre sur des parcelles engorgées ont parfois provoqué des dégâts (gel mécanique - rupture au niveau du collet) en particulier sur orge d'hiver. Ces dégâts sont très variables selon les types de sol, le travail du sol et surtout en fonction de l'épaisseur de la couche de neige qui a fait protection.

Pour exemples, dans notre essai à Courpalay, dans un fond de vallée, on note 2 à 3% de pertes, alors que des parcelles avec moins de neige présentent 30 à 40 % de pertes.

Si vous constatez des dégâts, n'hésitez pas à nous en faire part.



Cartel semé le 15 octobre, proche Nangis
30 à 40% de dégâts de gel mécanique

ACTUALITES CULTURES

COLZA

✓ Pesée

La pesée des colzas permet d'évaluer la biomasse et d'en déduire l'azote déjà absorbé par la plante. Elle prend peu de temps et permet de faire des économies d'engrais, en ajustant votre plan prévisionnel de fertilisation.

Sur 4 placettes d'1 m² bien réparties sur la parcelle, couper toutes les plantes au niveau du sol, de préférence quand la végétation est ressuyée et peser ces prélèvements.

Pour calculer l'azote absorbé, utiliser la formule suivante :

→ **Quantité d'azote absorbé (kg/ha) = 65 x masse de colza par placette en kg/m²**

Si vous avez réalisé des pesées en entrée d'hiver, faite la moyenne des deux périodes de pesées pour évaluer la quantité d'azote absorbée.

Sur le département, on constate que beaucoup de colza sont bien développés, suite à la forte pluviométrie et aux températures de cet automne.

RELIQUATS AZOTES : COMMENT BIEN PRELEVER ?

✓ La période de prélèvement

Il faut éviter de prélever trop tôt votre échantillon de terre afin d'obtenir une mesure qui représente le mieux la réalité. En effet, un prélèvement trop précoce risque de surévaluer votre reliquat.

➤ Préférez des prélèvements vers la fin janvier.

✓ La méthode

Effectuer les prélèvements dans chacun des horizons avant tout apport d'azote et avant l'implantation des cultures de printemps.



1er horizon
0-30 cm



2ème horizon
30-60 cm



3ème horizon
60-90 cm



A REPETER 12 fois au moins par parcelle

(pour l'horizon 60-90 cm, on peut s'arrêter à 8 prélèvements car les variations sont moindres).

Respecter quelques règles simples :

- prélever dans une zone homogène (type de sol, précédent cultural,...),
 - au moins 12 prélèvements par parcelle sont nécessaires sinon l'imprécision du résultat peut atteindre 30 %,
 - bien mélanger les différents prélèvements **d'un même horizon** pour constituer l'échantillon (300g suffisent),
 - mettre les échantillons au réfrigérateur (à condition qu'ils partent le lendemain pour analyse), sinon les congeler.
- La congélation reste à vérifier auprès du laboratoire qui fera l'analyse car certains d'entre eux ne sont pas équipés pour analyser des échantillons congelés.

INFORMATION REGLEMENTAIRE

Arrêté préfectoral du 21 juillet 2010 du 4^{ème} programme d'action directive nitrates.

✓ **Minimum de reliquat d'azote en sortie d'hiver à réaliser :**

- 2 sur blé tendre d'hiver
- 1 sur orge de printemps
- 1 sur betterave
- 1 pesée en végétation sur colza (ou estimation par satellite ou autre moyen),
- Pour les agriculteurs biologiques : 2 parcelles en cas de fertilisation azotée.

✓ **Respecter les règles d'épandage pour les apports minéraux**

<i>DT = Dose Totale</i>	Jan	Février				Mars	Avril	Mai	Juin
	...	1 9	10 14	15 19	20 28
Colza	INTERDIT	50 u maxi sur justification		Maxi 50 % de la dose conseillée		Plafonné à 120 u par apport			
Blé tendre précédents <i>protéagineux, colza, PdT</i>		50 u max si RSH < 70 u et BDD décolore		50 u max si RSH < 70 u		Plafonné à 100 u par apport		Demier apport : plafonné à 50 u jusqu'à 50% des épis visibles	
Blé tendre <i>autres précédents</i>		50 u max si BDD décolore		50 u max		Plafonné à 100 u par apport		Demier apport : plafonné à 50 u jusqu'à 50% des épis visibles	
Orge d'hiver		50 u max				Plafonné à 100 u par apport			
Orge Printemps					60 u max si RSH < 70 u		Plafonné à 120 u par apport		

<i>DT = Dose Totale</i>	Outils d'aide à la décision imposés par la directive nitrates	Fractionnement
Colza	Pesée, satellite ou autre	1 apport si DT < 120 u 2 apports si DT > 120 u
Blé tendre précédents <i>protéagineux, colza, PdT</i>	RSH sur 2 horizons BDD : jaunissement de la bande vis-à-vis du reste de la parcelle	3 apports minimum ou 2, si impasse à la reprise de végétation ou pour des blés biscuitiers
Blé tendre <i>autres précédents</i>		
Orge d'hiver		1 apport si DT < 100 u 2 apports si DT > 100 u
Orge Printemps	RSH sur 2 horizons	1 apport si DT < 120 u 2 apports si DT > 120 u

✓ **Dates d'interdiction d'épandage au printemps**

Type de fertilisant	Type I (Fumier)	Type II (Lisier)	Type III (Minéraux)
Colza	Aucune interdiction	du 1 ^{er} Nov. au 15 Janv.	du 15 Mai au 1 ^{er} Fév.
Autres cultures d'automne		du 1 ^{er} Nov. au 15 Janv.	du 15 Juin au 10 Fév.
Grandes cultures de printemps	du 1 ^{er} Juil. au 31 Août	du 1 ^{er} Juil. au 15 Janv.	du 1 ^{er} Juil. au 15 Fév.
Prairie de plus de 6 mois non pâturée	Aucune interdiction	du 15 Nov. au 15 Janv.	du 1 ^{er} Oct. au 31 Janv.

AIDE OVINS et CAPRINS 2011

La date de dépôt des dossiers pour obtenir cette aide est fixée au 31 janvier 2011. Ces dossiers doivent être déposés à la DDT 77.

L'aide de base est de 21€ par animal éligible.

Pour obtenir l'aide, l'éleveur doit engager au moins 50 ovins éligibles ou 25 caprins éligibles*.

Les animaux doivent être présents au moins 100 jours à compter du 1^{er} février 2011. Cela correspond à une présence des animaux jusqu'au 11 mai 2011 inclus.

*Sont éligibles les animaux âgés d'au moins 1 an ou ayant mis bas au moins une fois et correctement identifiés,

*Les éleveurs ovins doivent être adhérents à une organisation de producteurs,

*Les éleveurs caprins doivent adhérer au code de bonnes pratiques en élevage caprin.

A NE PAS MANQUER

COLLOQUE « DEMAIN LA BIO EN REGIONS ILE-DE-FRANCE ET CENTRE »

ARVALIS – Institut du Végétal, l'ITAB, les Chambres d'Agriculture, la FDGEDA 18, BIO CENTRE et les GAB des régions Ile-de-France et Centre vous proposent une journée de restitution des principaux résultats de leurs expérimentations menées entre 2004 et 2010 en grandes cultures biologiques, le

8 février 2011 à la Chambre d'Agriculture 77 au MEE-SUR-SEINE.

Au programme :

- la présentation du réseau variétés et les résultats blé 2010,
- les acquis régionaux en termes de gestion de l'azote,
- le chardon : connaissances et maîtrise,
- les essais rotation longue durée régionaux,
- une étude de la durabilité des exploitations bio,
- le contexte économique des grandes cultures bio
- des résultats technico-économiques.

Cette journée s'adresse à l'ensemble des agriculteurs et des techniciens souhaitant obtenir des résultats régionaux en agriculture biologique.

Inscription obligatoire au plus tard le 1^{er} février 2011.

Coût de la journée (restauration incluse) : 18 € TTC.

Pour plus de renseignements, merci de contacter Nathalie CHALMETTE au 01 64 99 22 91 ou par e-mail : n.chalmette@arvalisinstitutduvegetal.fr.

✂

Bulletin d'inscription Colloque de restitution Demain la bio

A retourner avant le 1^{er} février 2011 accompagné du règlement à l'ordre de ARVALIS – Institut du Végétal à :
Nathalie CHALMETTE

ARVALIS – Institut du végétal - Station expérimentale
91720 BOIGNEVILLE - Tél. 01 64 99 22 91 – Fax 01 64 99 30 39
e-mail : n.chalmette@arvalisinstitutduvegetal.fr

Nom/prénom :

Fonction :

Société :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. : Fax :

E-mail :

Participera au colloque du 8 février 2011 au Mée-sur-Seine : Oui Non

Participation : 18 € TTC (15,05 € HT) x personnes = €TTC



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

Toute rediffusion et reproduction interdites



île de France